



Acompte non remboursé et menace du pro pour discussion sur forum

Par **juju92**, le **18/08/2011** à **10:54**

Bonjour,

Je ne sais pas comment réagir face aux menaces d'un photographe pro ...

J'ai contacté un professionnel de la photographie pour réaliser les clichés de mon mariage. Celui-ci se rétracte par mail la veille et depuis j'attends toujours le remboursement de mon acompte.

Celui-ci refuse de me le rendre malgré mes relance. Celui me propose même ironiquement d'effectuer une "requête" ! Sous la colère j'ai raconté mon histoire et mes ressentis sur un forum "mariage" en citant ce photographe (ce que je n'aurai pas dû faire), afin de prévenir les victimes potentiels. Celui-ci tombe dessus et me menace de porter plainte pour "diffamation, atteinte à l'image et injures".

Ce pro pose à présent ses conditions et utilise mon acompte comme monnaie d'échange. En effet, il exige de ma part la suppression de cette discussion sur le forum (impossible car je n'ai pas la main sur la suppression des messages) auquel cas il porte plainte et garde les 140€.

Qu'est ce que je risque et que dois je faire ?

Je trouve la situation tellement injuste.

Par **pat76**, le **18/08/2011** à **14:59**

Bonjour

Dites lui que vous allez saisir les services de la répression des fraudes et qu'il peut porter plainte il devra expliquer son chantage concernant l'acompte.

Vous aviez signé un contrat avec le photographe? L'acompte avait été payé par chèque?

Vous avez gardé une copie du mail de rétractation du photographe?

En ce qui concerne le forum où vous avez mis votre message. Vous pouvez demander par message à un modérateur de le supprimer car le site qui maintiendrait le message diffamant pourrait également être poursuivi par le photographe.

Par **juju92**, le **18/08/2011 à 15:57**

Bonjour,

Non, pas de contrat signé.

Par contre j'ai payé par chèque et j'ai un reçu de sa part confirmant la réception du chèque "n°.... du montant de 140€ pour le devis N°x".

J'ai gardé tous les mails et bien sûr aussi celui de sa rétractation.

Je lui ai envoyé une lettre de mise en demeure de restituer l'acompte, restée sans réponse.

Le juriste de l'adca de Troyes me conseille de reprendre la discussion sur le même site afin de revenir sur mes propos. Cependant, je n'ai dit que la vérité, puisque le fait est qu'il s'est désisté et qu'il a gardé l'acompte. Bon, j'ai employé le mot "escroc" et "non professionnel" Mais le principe de m'excuser après ce qu'il m'a fait me dérange fortement !

J'ai également demandé la suppression de la discussion au modérateur, mais je ne sais pas s'il va le faire.

Par **mimi493**, le **18/08/2011 à 22:39**

Vous excusez ne servira à rien s'il a décidé de porter plainte en diffamation, mais pourrait permettre d'éviter qu'il porte plainte